



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 3 mai 2023



Le logement social progresse

LE LOGEMENT SOCIAL PROGRESSE

Deux dossiers sur la participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social sont l'occasion de faire un focus sur les outils employés pour parvenir à remplir au mieux, et au plus vite, nos obligations et nos ambitions en matière de logement.

Présentation du rapport sur la « participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social Adaptation de l'opération n° 60059013 *Production du logement social 2021-2026* - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 Autorisation de signature de conventions avec la SACVL » par Aline Guitard, Adjointe à l'urbanisme, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 3 mai 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 3 mai 2023](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 14 juin 2023, à 18h45.
Le Conseil sera précédé d'un CICA, sur le thème de la santé, à 17h30.
En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ALINE GUITARD, rapporteur :

« Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais présenter les deux délibérations en même temps parce qu'en fait, elles sont liées l'une à l'autre et en plus, je ne sais pas pourquoi, dans l'ordre du jour, elles ont été mises à l'envers. Cela va être plus simple, nous allons traiter les deux en même temps. Il s'agit de deux délibérations qui mettent à jour la participation financière de la Ville de Lyon dans des opérations de constructions neuves ou d'acquisition-amélioration de logement social portées sur l'ensemble de la ville, et donc sur le 4^{ème} arrondissement, par différents bailleurs dont la SACVL et GLH.

Une participation financière portant essentiellement sur des logements PLAI et PLUS, c'est-à-dire ceux qui représentent les trois quarts des besoins.

L'objectif poursuivi par la Ville est d'avancer dans le respect des lois SRU et Duflot qui fixent un objectif de 25 % de logements sociaux en 2026. Au 1^{er} janvier 2022, date du dernier état des lieux consolidé, nous en étions à 22,99 %, et près de 17 % sur le 4^{ème} arrondissement.

La mise à jour présentée aujourd'hui porte à 9 775 328 € la participation de la Ville à la production de logements sociaux sur son territoire, soit un ajout de 4 446 120 € par rapport au dernier point que nous avons fait en Conseil municipal, en novembre 2022.

Pour le 4^{ème} arrondissement, il s'agit de 756 003 €, soit 17,3 % du montant total. Ces deux dossiers sont l'occasion pour moi de faire un focus sur les outils employés pour parvenir à remplir au mieux, et au plus vite, nos obligations en matière de logement.

Vous le savez, nous rencontrons une grande difficulté à faire du logement social sur Lyon, et très singulièrement sur notre arrondissement, malgré le choix fort fait lors de la modification 3 du PLU-H qui contraint désormais les promoteurs privés à faire 30 % de logement social dès 500 m² de surface de plancher, sur l'ensemble de la Croix-Rousse.

Notre difficulté tient évidemment au prix exorbitant du foncier, c'est pourquoi je veux souligner en premier lieu l'importance de décisions politiques qui nous permettent de contourner cet obstacle majeur en appuyant une part de notre politique de logement sur le foncier public. Je veux donc saluer à la fois l'engagement du CCAS de la Ville de Lyon qui a fait le choix de mettre à disposition un tènement situé 65, rue Belfort, pour permettre la construction de la Maison de la diversité, avec notamment cinq logements PLUS-PLAI, et celui de la Métropole de Lyon qui a impulsé, avec GLH, le projet de 36 logements PLUS-PLAI sur le site de Maurice Scève, en plus des 69 logements en BRS.

Le second outil à notre disposition pour faire du logement social, malgré les prix fous d'un foncier qui se raréfie, c'est évidemment les acquisitions-améliorations qui se font à l'aide de la préemption renforcée et des emplacements réservés au PLU-H. Si ce sont souvent de petites opérations, elles permettent néanmoins d'essaimer des logements sur tout notre arrondissement, des logements dans des bâtiments typiques au cœur de notre quartier.

Que l'on parle de la rue d'Ivry administrée par la SACVL, des bâtiments de la Grande rue, de la rue Gorjus ou de la rue de Cuire confiés à GHL, ou du petit immeuble acquis boulevard de la Croix-Rousse et géré par la Poste Habitat, ce sont, petite touche par petite touche, 43 logements PLAI-PLUS supplémentaires au service des nombreux habitants du 4^{ème} en attente de logement social, plus de 2 800 familles en attente de logement social sur le 4^{ème}.

Je suis consciente qu'à terme, les fameux 25 % de logements sociaux fixés par la loi ne suffiront pas à satisfaire les 72 % de Lyonnaises et Lyonnais éligibles à l'un des trois types de logement social, mais je suis très fière de la politique volontariste portée par la Ville en matière de logement, portée à la mesure de nos moyens et en nous appuyant sur toutes les ressources et tous les outils à notre disposition.

C'est pourquoi je vous invite, évidemment, à voter pour ces deux délibérations : la première, la 3995, qui concerne les opérations liées à la SACVL à Lyon 4^{ème} et Lyon 7^{ème}, à hauteur 734 486 € ; et la seconde, la 3992, concernant le soutien financier de la Ville aux autres bailleurs sur l'ensemble de Lyon, à hauteur de 3 711 634 €. Je vous remercie.»

Rapport adopté à l'unanimité.